



VILLE DE

Ramonville  
Saint-Agne

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 19 Juin 2014

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Nombre de votants : 33

Numéro  
2014/JUIN/65

Point de l'ordre du jour

1

## OBJET

**BUDGET DU PORT DE  
PLAISANCE PORT SUD  
AFFECTATION COMPTABLE  
DE L'EXCÈDENT DE  
FONCTIONNEMENT DE  
L'EXERCICE 2013**

## RAPPORTEUR

**Mme GEORGELIN**

Rendu exécutoire compte-tenu de :  
La transmission en Préfecture le : 27/06/2014  
L'affichage en mairie le : 27/06/2014  
La notification le :

Le Maire  
Christophe LUBAC

Date de la signature : 26/06/2014  
Nom du signataire : Christophe LUBAC

Le Jeudi 19 Juin 2014, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 13 Juin 2014, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y. SCHANEN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, M. J. DAHAN, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, Mme G. BAUX, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme Ch. CHEVALLIER, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, M. J-P. PERICAUD et Mme M. RICHARD.

### Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. S. ROSTAN a donné procuration à Mme G. BAUX  
M. A. CARRAL a donné procuration à Mme V. LETARD  
Mme Cl. GRIET a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE  
Mme M. CABAU a donné procuration à M. P. BROT  
M. N. MASSY a donné procuration à M. M. CHARLIER

### Exposé des motifs

L'assemblée est informée que l'instruction M14 applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997 précise qu'il y a lieu d'affecter par délibération le résultat d'exploitation voté lors du Compte Administratif. Le résultat du Budget du Port de Plaisance Port Sud pour l'exercice 2013 est excédentaire pour un montant de 16 270.78 euros et il est proposé l'affectation suivante :

En section de fonctionnement, compte 002, résultats de fonctionnement reportés :

**16 270.78 €**

### Décision

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame GEORGELIN, et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

➤ **APPROUVE** cette affectation.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Le Maire  
Christophe LUBAC